

PRIORITÉ 1 – QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Améliorer la qualité des milieux de vie dans les MRC et dans l'Estrie par une desserte internet haute vitesse et cellulaire qui soit de qualité et performante, et par une offre en habitation, en services de proximité et en culture, sport et loisirs qui réponde aux besoins de la population.

INTERNET HAUTE VITESSE ET RÉSEAU CELLULAIRE – En 2019 et 2020, les MRC de l'Estrie ont investi dans la caractérisation de la qualité du service numérique – internet haute vitesse et desserte cellulaire – sur leurs territoires. Plusieurs ont ensuite investi dans les infrastructures nécessaires pour augmenter la qualité de la desserte et un niveau performant de couverture. Beaucoup d'investissements et de bonification de la disponibilité et de la couverture restent à faire. Les différents programmes gouvernementaux, s'ils sont un pas en avant, sont encore insuffisants. Et la pandémie a complètement confirmé combien la qualité de la desserte est un service absolument essentiel. Pour l'Estrie, ce défi majeur doit absolument être solutionné sans plus tarder et la contribution des deux niveaux de gouvernement est attendue de façon urgente.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
1.1	Assurer la connectivité absolument essentielle de la région en intervenant avec force pour assurer que le réseau internet haute vitesse soit amené sans délai au niveau de performance essentiel répondant aux besoins des entreprises et de la population, et pour bonifier la couverture du réseau de téléphonie cellulaire là où le service est insuffisant	A

SERVICES DE PROXIMITÉ – Pour le maintien et le développement des collectivités de l'Estrie, notamment dans les parties rurales et semi-urbaines des territoires des MRC, il est essentiel de fournir et de conserver pour les populations les services de proximité (commerces de proximité, services sociaux et de santé, éducation, poste, etc.). C'est notamment ce qui contribue au maintien des cœurs de villages et de municipalités. C'est aussi ce qui assure de conserver l'intérêt des citoyennes et citoyens pour leur localité et ainsi contribuer à la rétention des populations et éventuellement à l'attraction de nouvelles habitantes et habitants. Et c'est l'équilibre économique et la rentabilité des services commerciaux de proximité qui assure la stabilité des collectivités, au bénéfice de leurs populations.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
1.3	Exercer toute l'influence et la pression nécessaires pour garantir l'accès aux populations à des services en santé, services sociaux et éducation à proximité de leur lieu de résidence et d'activité	A

PRIORITÉ 2 – SOUTIEN ET DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES

Contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens, en renforçant la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la solidarité des communautés et la lutte contre la violence touchant les femmes, les enfants et les aîné.e.s, et en favorisant le développement des compétences des Estriennes et Estriens, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmente l'égalité des chances.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES – Si l'Estrie et ses MRC ont la volonté, dans une perspective, à court et très court terme, que ses citoyennes et citoyens aient accès aux ressources de base, nous souhaitons aussi équiper les personnes de nos collectivités de moyens solides et durables d'améliorer leurs conditions et leur niveau de vie. C'est pourquoi la région déploie des efforts pour favoriser et contribuer à la formation et au développement des personnes. Il est essentiel que les Estriennes et Estriens puissent accéder à des emplois de qualité, en persévérant et en réussissant dans leur parcours académique, en étant en meilleure adéquation possible avec le marché du travail et en s'en rapprochant, en développant et augmentant leurs compétences, et en utilisant la formation continue tout au long de leur vie professionnelle. Pour y contribuer, l'Estrie conjugue une offre académique et d'enseignement de très haute qualité avec des services de développement de l'employabilité, de soutien au développement professionnel, de recherche d'emploi et de soutien aux entreprises pour faciliter les liens entre marché de l'emploi et ressources humaines de qualité.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
2.8	Promouvoir et utiliser au maximum tous les programmes et initiatives permettant d'augmenter les compétences, de s'adapter au marché du travail ou de le réintégrer, et de développer une solide culture de connaissance et d'apprentissage tout au long de la vie	A
2.9	Assurer dans toute la mesure du possible l'adéquation entre la formation offerte dans nos établissements d'enseignement et la réalité du marché de l'emploi, notamment par la promotion des métiers les plus en demande	A
2.10	Contribuer à la persévérance scolaire, la réussite académique et la poursuite des études supérieures dans une optique de rehaussement des capacités personnelles, d'égalité des chances et de recherche et occupation d'emplois de qualité	B

A : action **essentielle** / B : action **nécessaire**

PRIORITÉ 3 – ATTRACTIVITÉ VERS LA RÉGION ET SES MRC

Attirer, accueillir de façon inclusive et retenir dans la région de nouvelles personnes résidentes, notamment des jeunes familles et des jeunes, ainsi que des étudiantes et étudiants, une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et davantage de visiteuses et visiteurs, dans une optique de bonification du tissu social, d'augmentation de la main-d'œuvre, d'équilibre intergénérationnel et de vitalité des milieux.

ATTRACTIVITÉ HUMAINE ET RÉTENTION – L'Estrie est reconnue comme une région attractive, notamment sur le plan du tourisme. Parallèlement, comme bien d'autres régions du monde où la population se dirige vers les très grandes villes, notre région a ses défis d'attractivité et aussi de rétention de population, de même que des défis démographiques. Pour toutes ces raisons, il est important de continuer à nourrir le dynamisme de l'Estrie et de ses MRC en attirant et conservant les jeunes familles et en garantissant la rétention de ses jeunes adolescents et adultes qui vont fréquenter ses établissements d'enseignement, y persévérer jusqu'à diplomation et occuper ensuite dans nos MRC des emplois de qualité dans des entreprises qui valoriseront cette main-d'œuvre. De la même manière, l'Estrie et ses MRC doivent poursuivre leur vision et leurs actions d'accueil et de rétention des personnes venant d'ailleurs et qui nous choisissent, pour leur offrir un milieu inclusif, stimulant et durable pour rencontrer leurs aspirations. Enfin, la région devra continuer d'être sensible aux besoins particuliers des aîné.e.s, ainsi qu'à l'accueil des villégiateurs qui penseront à venir s'installer de façon définitive dans l'Estrie et ses MRC.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
3.1	Maintenir des efforts élevés et concertés d'attractivité vers la région, pour les personnes visiteuses, résidentes potentielles, étudiantes potentielles et contributives au bassin de main-d'œuvre	A
3.2	Favoriser le rapprochement entre les personnes étudiantes et les entreprises susceptibles de les engager, pendant et à la conclusion de leurs études, sous forme de stage et autres initiatives	B
3.3	Axer la promotion de la région et des MRC notamment sur les besoins et les attentes des jeunes et des jeunes familles, ainsi que des villégiatrices et villégiatrices qui pourraient s'y installer à demeure	B

TOURISME – En Estrie et dans nos MRC, l'activité touristique est une grande spécialité tant locale que régionale. Son impact économique, social et culturel est majeur, notamment par le nombre d'entreprises et d'entrepreneur.e.s qui se consacrent à la qualité de notre accueil, ainsi qu'au grand nombre d'emplois pour toutes les personnes qui y œuvrent au quotidien et selon les attraits et les saisons. C'est pourquoi il est essentiel de soutenir le développement de l'attractivité touristique de l'Estrie. La consolidation des produits et attraits actuels, le développement de nouveaux produits et attraits, la promotion, le développement des ressources humaines et de leurs compétences sont autant d'éléments importants. De même, la mise en valeur des attraits naturels, du tourisme de plein air, de vélo et de sentiers, des circuits et routes touristiques attrayants, ainsi que du patrimoine et de la qualité de l'hébergement et de la restauration doit se maintenir et se développer pour conserver tout le dynamisme et l'attractivité de l'Estrie et de ses MRC.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
3.8	Mettre l'accent promotionnel sur les attraits naturels de la région et des territoires des MRC, notamment le tourisme de plein air, le vélo, les cours d'eau et plans d'eau, et le réseau de sentiers, routes, circuits et chemins	A
3.9	Évaluer les possibilités de créer des attraits touristiques majeurs ou de développer des attraits existants	B

A : action **essentielle** / B : action **nécessaire**

PRIORITÉ 4 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AFFAIRES

Renforcer l'économie estrienne et sa capacité d'offrir des emplois de qualité et des niveaux de revenus significatifs, particulièrement par la promotion et l'utilisation de l'innovation et des technologies dans les entreprises, la poursuite proactive du développement des spécialités et créneaux d'excellence de la région, ainsi que le développement et la croissance des activités du secteur primaire et de la valorisation des ressources.

CRÉATIVITÉ, INNOVATION ET TECHNOLOGIE – En Estrie, patrie de l'inventeur créatif Joseph-Armand Bombardier, tant les citoyennes et citoyens que les entreprises ont des forces impressionnantes en créativité et en innovation. Alors que la créativité touche la capacité d'avoir des centaines d'idées nouvelles, de créer des inventions, de révolutionner un secteur d'activité ou un marché, l'innovation permet d'identifier les meilleures de ces idées nombreuses, pour en tirer un plus grand nombre qui va se rendre directement aux marchés et créer de nouvelles entreprises et organisation profitables pour toute la communauté. Pour ce faire, l'Estrie et ses MRC ont une certaine sensibilité à mettre en œuvre les technologies les plus performantes et innovantes, et toutes leurs entreprises doivent s'assurer d'accélérer leurs actions proactives dans cette direction aussi performante que profitable. C'est par ces actions créatives, innovantes et technologiques, et avec le soutien des professionnel.le.s du développement économique innovant des MRC, que les entreprises pourront assurer leur croissance proactive et créer des emplois solides et durables.

NO.	ACTIONS RETENUES PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
4.1	Promouvoir et soutenir l'utilisation des technologies innovantes et performantes dans les entreprises, notamment en automatisation et robotisation des productions, entre autres dans l'optique d'intéresser les jeunes à des emplois à composante technologique élevée, favorisant leur rétention dans la région	A
4.2	Développer des zones d'innovation fortes et profitables à l'ensemble de la région	A
4.3	Maintenir, développer et encore mieux communiquer le soutien proactif et l'expertise disponibles pour les entreprises, de la part des équipes de développement économique dans les MRC et dans la région	A
4.4	Promouvoir et appuyer les initiatives visant le rehaussement des revenus d'emploi et de la qualité des emplois disponibles dans les MRC et dans la région	B

CRÉNEAUX D'EXCELLENCE, FILIÈRES ET GRAPPES – Les entreprises estriennes ont la très grande chance de vivre avec, « dans leur cour immédiate », le soutien stratégique de grands établissements de recherche, d'enseignement et de développement technologique et des savoirs. La présence des universités, des cégeps et institutions d'enseignement contribue quotidiennement à élever le niveau de spécialisation des entreprises des MRC et de la région. Les créneaux d'excellence, les filières-clés, le travail qui s'intensifie pour contribuer et collaborer en synergie et en collégialité, ainsi que la présence d'une ville-centre qui vient de privilégier dans sa vision de développement économique l'innovation, notamment par la création d'une zone d'innovation à portée régionale, sont autant de richesses qui vont contribuer à la spécialisation de l'économie de la région et son caractère distinctif. Ces atouts vont lui permettre de rayonner en faisant valoir son caractère unique.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
4.9	Soutenir le développement des entreprises de technologies vertes, de transition écologique et d'autres technologies touchant le développement durable, en s'appuyant entre autres sur les groupes de recherche des institutions d'enseignement supérieur	A

A : action **essentielle** / B : action **nécessaire**

4.10	Développer et augmenter les liens entre les forces de recherche présentes dans la région et les entreprises présentes dans les MRC, en rendant toujours plus facilement accessibles la valorisation et le transfert des technologies et des savoirs, vers les entreprises et donc vers les marchés	A
4.11	Poursuivre le développement des forces spécifiques et des spécialisations avancées des organisations et des entreprises de la région	A
4.12	Développer la première, deuxième et troisième transformation des ressources du secteur primaire	B
4.13	Envisager la priorisation d'autres secteurs d'activité qui possèdent déjà des forces concentrées et des synergies qui pourraient devenir d'autres créneaux d'excellence distinctifs (créativité et innovation, économie circulaire, intégration et inclusion de main-d'œuvre diversifiée, écomatériaux et matériaux biosourcés, gestion innovante des matières résiduelles, etc.)	B

MISE EN VALEUR ET CROISSANCE DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA FORESTERIE ET DES MATÉRIAUX NATURELS – L'Estrie et des MRC de la région ont une longue tradition et une bonne présence dans l'exploitation, la transformation et la valorisation des ressources naturelles. L'agroalimentaire, la foresterie, l'exploitation post-minière et les matériaux de source naturelle sont autant d'activités du secteur primaire et de la valorisation des ressources qui font florès en Estrie, que ce soit de façon historique ou que ce soit par le biais de l'innovation dans des domaines de pointe. L'exploitation agricole, le développement de la première, deuxième et troisième transformation, la formation, la relève, la ferme de l'avenir, la mise en valeur et la croissance du potentiel agricole et le développement de ses filières ainsi que l'accès à la terre et l'autonomie alimentaire sont autant de manières de réaliser le plein potentiel de l'agriculture et du bioalimentaire. De même, l'exploitation forestière, la sylviculture, la création d'emploi et la contribution de la forêt au développement économique, l'acériculture, l'augmentation de la transformation de la ressource ligneuse et l'agroforesterie sont autant de lignes de force de l'activité forestière en Estrie. Enfin, la remise en valeur des sites miniers, notamment par l'exploitation innovante des résidus miniers, de même que la maximisation du potentiel des matériaux biosourcés et nouveaux produits de niche comme le magnésium sont des activités innovantes dont le développement et la croissance seront prometteurs pour l'Estrie et ses MRC.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
4.14	Contribuer à l'autonomie alimentaire locale et régionale, visant davantage d'autosuffisance, d'offre et d'achat local, notamment par les marchés publics, les nouveaux modes de livraison, les paniers fermiers et autres initiatives	A
4.15	Augmenter la première, deuxième et troisième transformation locale, notamment en agriculture et en foresterie, dans l'optique de profiter encore davantage de ces forces régionales	B
4.16	Favoriser l'accès à la terre pour les personnes et entreprises qui ont un projet d'agriculture, notamment par l'existence de lots plus petits, financièrement accessibles	B
4.17	Favoriser la formation et le développement de la relève agricole et la croissance de son expertise	B

A : action **essentielle** / B : action **nécessaire**

PRIORITÉ 5 – PROTECTION ET VALORISATION DU MILIEU NATUREL

Assurer la protection et la valorisation du milieu naturel privilégié que constitue l'Estrie, en appliquant à la fois les meilleures pratiques de conservation, de maintien et d'accessibilité collective des grands espaces, parcs, paysages et milieux hydriques et humides, et en promouvant les services écologiques rendus par les milieux naturels.

MISE EN VALEUR ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS – L'Estrie est connue au Québec comme à l'extérieur comme une région magnifique par ses forêts, ses grands espaces et ses reliefs remarquables, ses plans d'eau et ses rivières, ses parcs de toutes tailles et ses attraits paysagers de toutes natures. Les MRC de la région, souvent impliquées dans la gestion et le développement de ces atouts et attraits, conjuguent tous les aspects de leur contribution collective. Dans le cas de certaines zones, c'est la conservation qui doit prédominer, pour en assurer la protection et l'accès aux générations à venir. Dans bien d'autres cas, c'est l'entretien et la mise en valeur qui priment, pour favoriser un usage durable des lieux et le maintien des services que les milieux naturels rendent aux collectivités. Et dans bien d'autres cas encore, c'est par l'accessibilité, la fréquentation collective et individuelle, l'éducation, le loisir et la sensibilisation que les milieux naturels contribuent à la richesse des MRC et de l'Estrie. C'est en poursuivant des gestes forts en environnement et une utilisation judicieuse des milieux naturels que les collectivités et les politiques publiques pourront développer les meilleures pratiques à adopter.

NO.	ACTIONS PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
5.1	Miser de façon significative sur la réduction de l'empreinte carbone et des gaz à effets de serre	A
5.2	Contribuer au développement d'activités nouvelles et de projets innovants de mise en valeur des milieux naturels	B

A : action **essentielle** / B : action **nécessaire**

PRIORITÉ 6 – TRANSPORT, MOBILITÉ ET INFRASTRUCTURES

Bonifier les facilités de mobilité durable et de transport, pour les personnes comme pour les marchandises, par le développement de l'intermodalité et de l'interconnexion, l'augmentation du transport collectif par le développement des initiatives et partenariats existants, la croissance du transport actif par l'addition de réseaux performants et attrayants, et le développement d'infrastructures améliorées.

MOBILITÉ, RÉSEAUX ROUTIERS ET AUTRES CONDITIONS DE SUCCÈS – La pandémie de 2020 a bien montré l'effet réel et positif que peut avoir, sur l'environnement et l'empreinte carbone collective, la réduction des effets du transport et des gaz à effet de serre. L'Estrie et les MRC doivent profiter de l'après-pandémie pour poursuivre une transition vers une économie et une vie collective faible en carbone. La multiplication des possibilités, infrastructures et modes de transport collectif, actif, intermodal et interconnecté permettront d'y arriver encore davantage. Les réseaux cyclables, pédestres, sentiers, zones franches de véhicules, voies réservées et protégées en site propre sont autant de façons d'y contribuer. En Estrie, les collaborations entre MRC et entre partenaires permettent de mettre de l'avant ces concepts et initiatives de transport et de mobilité intelligentes. Ce travail en collégialité, qui porte déjà ses fruits, doit se poursuivre et s'intensifier et être soutenu par les deux niveaux de gouvernement, notamment dans le secteur stratégique du transport collectif urbain, interurbain et rural. Enfin, la poursuite des efforts et des représentations touchant le transport ferroviaire sécuritaire sera essentielle.

NO.	ACTIONS RETENUES : LETTRES A ET B PRIORISÉES POUR 2020-2021	PRIO.
6.1	Assurer les fortes représentations nécessaires au maintien et au développement d'infrastructures ferroviaires pleinement sécuritaires, particulièrement dans la remise à niveau des infrastructures du corridor Estrie-Montérégie, dans le plein respect des populations jouxtant les installations	A
6.2	Poursuivre et augmenter le développement du transport collectif intra-MRC et intrarégional en misant notamment sur le transport intelligent supporté par des technologies innovantes et performantes	B